



Dois je demissionner ou attendre un licenciement ?

Par **Sanday**, le **08/09/2008** à **20:52**

Bonjour,
je suis actuellement etudiante et employé en cdi de 8h/semaine
repartie 4h le vendredi et 4h le samedi
etant dans l'impossibilité de me presenter a mon lieu de travail le vendredi pour cause de
cours scolaires, le patron veut rompre le contrat mais exige une lettre de demission de ma
part, est ce que ce ci est un motif de licenciement?
Je ne veux pas demissionner et encore moins rompre le contrat.
Que dois je faire ?
Qui est en tort?

Par **Marion2**, le **09/09/2008** à **10:02**

Surtout, ne démissionnez pas.